

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2017**

ORDRE DU JOUR :

- Personnel municipal :

Avancement de grade,
RIFSEEP : avis du CT du CDG 33 ;

- Urbanisme :

D.I.A ,
Modifications simplifiées du P.L.U,
Délaissé de voirie de la Croix de Faux-Coeur: autorisation de passage,
Projet de la Place de l'Eglise ;

- Travaux :

Choix de l'Entreprise pour la voirie,
Choix de l'Entreprise pour l'assainissement ;

- CCB :

Assainissement collectif ;

- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable ;

- Ecole : services périscolaires ;

- Questions diverses .

Etaient présents : Mmes Goutte, Guénais, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, Picard,, Girault, Baudet, de Boissésou,
Absente excusée: Mme Barras (pouvoir à Mme Guénais),
Absentes : Mmes Bernaud et Germain.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 11 septembre 2017, à 20 heures , dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Après l'appel des conseillers, Mme le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du précédent Conseil Municipal. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

- Personnel municipal :

Avancement de grade :

Mme le Maire explique que deux Agents sont promouvables pour l'année 2017. Ces avancements de grade concernent un Adjoint Administratif Principal 1ère classe et un Adjoint Technique Principal 2ème classe. Mme le Maire demande l'avis du Conseil.

Adjoint Administratif Principal 1ère classe : **approbation à l'unanimité(10 voix pour, dont un pouvoir)**.

Adjoint Technique Principal 2ème classe : **(8 voix contre et 2 abstentions _Mmes Guénais et Barras :pouvoir) .**

La création de poste sera effective à partir du 1er octobre 2017.

RIFSEEP : avis du CDG 33 :

Mme le Maire expose l'avis du Comité Technique du CDG 33. Concernant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, le CDG 33 a émis un avis favorable (celui du collège des élus des collectivités territoriales) et un avis défavorable (celui du collège des représentants des personnels salariés).

Le Conseil se prononce en faveur du RIFSEEP , à l'unanimité (10 voix, dont un pouvoir) et pour la prise d'effet de cette création de poste au 1er octobre 2017 .

-Urbanisme :

D.I.A :

Il s'agit de 4 Demandes d'Intention d'Aliéner :

- une maison au 18 , Place de Chopine _ renonciation de la commune à l'unanimité,
- un terrain au 2, Placette Chardonnet _ renonciation de la commune à l'unanimité,
- une maison au 8, Rue de la Mandraude _ renonciation de la commune à l'unanimité,
- un terrain à la Petite Roque _ renonciation de la commune à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir), ces renonciations.

P.L.U. :modalités de mise à disposition :

Le dossier de déclassement de zone UE en zone UA(Ancienne Mairie) est prêt à être mis à disposition du public pour enquête publique, du 1er au 31 octobre 2017. Il y aura une publication dans la presse.

Le document refait par M. Dupuy, a été approuvé par les services de l'Etat. D'ici à la fin de l'année, l'Ancienne Mairie pourra, peut-être, être mise en vente.

Le Conseil est d'accord, à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir), pour ces modalités de mise à disposition.

Délaissé de voirie à la Croix de Faux-Coeur :

Sous ce terrain en question, se trouve la bouche à clé du voisin et il faut prévoir de laisser un droit de passage (une servitude de passage), afin que le Syndicat des Eaux puisse intervenir en cas de problème. L'éventuel futur acquéreur est au courant.

M. Venancy propose de notifier cette servitude de passage dans l'acte notarié.

Proposition approuvée à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).

Projet de la Place de l' Eglise :

M. Gaudinière indique qu'il faut lancer l'avant-projet de M.Grenier de Nabinaud (cabinet ECTAUR),

pour qu'il puisse travailler sur ce dossier, en vue de sa budgétisation pour 2018.

La Commission Urbanisme a déjà amendé 3 fois ce projet et les montants sont à redéfinir.

Des subventions peuvent être demandées à la D.R.A.C, à la D.T.E.R., au Syndicat d'électricité.

L'idée est de garder plusieurs places de stationnement, dont une pour les personnes à mobilité réduite, revoir l'éclairage pour mettre en valeur l'église et le clocher de nuit, et embellir la place avec des végétaux.

Le Conseil est d'accord, à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir), pour mandater M. Grenier de Nabinaud.

- Travaux : Voirie :

M.Venancy fait part de la seule réponse obtenue : celle de la S.C.R.E.G. Pour le parking des Tennis, la reprise du Cimetière,et la route de Beaumont, il faut compter 38 716,70 € HT et 46 460 € TTC. Il y aura de l'enrobé, et quelques fossés à consolider...ce sera fait après la fin des vendanges.

Accord du Conseil à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).

Assainissement :

La 3ème tranche concerne la Rue de la Taillande et la Rue du Chai. Six Entreprises ont postulé comme responsables des travaux et six autres Entreprises , comme responsables des contrôles après travaux.

Les Entreprises AREHA (Nantes 63 768 € HT) et REHA (Tours 52 923, 60 € HT) ont été sélectionnées, par la Commission Urbanisme pour les travaux, et l'Entreprise SUEZ (Angoulême 4 749,04 € HT), pour les contrôles après travaux. Ces coûts restent dans les estimations de la commune.

Les travaux commenceront le 15 octobre: 2 semaines de préparation avec SANITRA(Berson) et une semaine de travaux.

Proposition approuvée à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).

- C.C.B : Assainissement Collectif :

En ce qui concerne le transfert de la compétence de notre réseau d'assainissement collectif au profit de la C.C.B, un courrier a été adressé à notre Députée, Mme Hammerer, pour la saisir de ce problème. Le Conseil Municipal doit se prononcer par rapport à cette compétence, le 01/01/2018 . La C.C.B. doit avoir 10 compétences et elle n'en a que 8 actuellement.

M. Gaudinière interpelle ses collègues quant au devenir des problèmes techniques et du devenir de ce service après ce transfert ? Les coûts engendrés seraient exorbitants pour les usagers, qui verraient ainsi passer leur facture d'eau, du simple au double....

Le S.I.E.A.P.A (Syndicat des Eaux) serait prêt à lisser les coûts sur 5 ans, pour éviter aux usagers d'être impactés par cette augmentation brutale.

D'après les résultats des analyses faites en 2016, à Plassac par le Département, l'état de la station d'épuration est correct et les eaux rejetées, de bonne qualité. Merci du travail fait en régie.

Le Conseil rejette à l'unanimité ce transfert de compétence à la C.C.B, qui veut l'imposer. Donc, 10 voix contre, dont un pouvoir.

- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau :

Le Syndicat des Eaux propose son rapport annuel. En 2018, il y aura un renouvellement de bilan. La S.A.U.R. continuera à s'occuper de la distribution d'eau à Plassac et ce, pendant 5 ans. .. puisque le marché a été reconduit pour cette Entreprise.

Les tranches de travaux sur notre réseau ont coûté environ 350 000 € .

Les bouches à incendie (hydrants) ne seront pas installées dans Plassac, le projet de contrat de gestion de l'eau est déjà décidé par le Syndicat des Eaux .

Au 01/01/2018 , la C.C.B. désignera les délégués de toutes les communes de la C.C.B.

Ce rapport, informatif, n'appelle pas de délibération, donc pas de vote.

- **Ecole : services périscolaires :**

Avec ses 84 élèves (merci aux familles des Cités de la Tonnelle et Piron !), l'école a pu ouvrir une 4^{ème} classe, le jour de la pré-rentree. Cette nouvelle classe (CE1-CE2) a été installée dans l'ancienne garderie.

Cet effectif en hausse génère une surcharge pour les groupes de T.A.P.(3 groupes de 19 élèves; le seuil étant de 18 élèves/ groupe). Si de nouveaux élèves s'inscrivaient en cours d'année... la création d'un autre groupe aurait un impact financier(3 heures de plus / semaine, à 35 €/h)...

Mme Braud énonce les activités de ce 1er cycle de T.A.P. : Zumba, activités journalistiques de radio, yoga, langue des signes, médiation animalière, activités scientifiques, sportives, théâtre, création de B.D.... et précise que les T.A.P.(volonté de l'ensemble des communes de la C.C.B) , ne seront pas reconduits en 2018-2019.

Une réunion parents/élus/enseignants est programmée pour essayer d'envisager un mode de garderie plus adapté (36 enfants à la garderie gratuite du mardi... faut-il la faire payer pour en diminuer le nombre?)

Le stationnement sur le parking de l'école pose problème : trop de monde, pas assez de places, voitures garées sur l'herbe...

- **Questions diverses :**

Vernissage de l'exposition et de l'installation de mosaïques dans Plassac, par Emilie Baudrais, le samedi 23 septembre, à 18h 30 (Mme Goutte).

Ouverture de la Mairie : changements d'horaire : les mardi et jeudi matins, la Mairie est fermée au public(Mme Goutte).

Affaire MM. Bernard et Bonneau : réponse dans 3 semaines(Mme Goutte).

Poubelles du Chai qui restent tout le temps sur le bas-côté : un courrier a été notifié aux gens concernés (M. Gaudinière).

Non-distribution du Journal municipal dans certains quartiers, au mois de juillet...

Satisfaction de voir que les ralentisseurs du Cours Bacalan (Blaye) ont été enlevés (M. Baudet).

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures.

La Secrétaire de séance,

M-C Braud.